

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU SOMMAIRE DE LA 3^E ANNÉE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Avis est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que le sommaire du rôle d'évaluation foncière pour le troisième exercice financier auquel s'applique le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton pour les exercices financiers 2023, 2024 2025 a été déposé au bureau de la municipalité. Toute personne peut en prendre connaissance à la municipalité aux heures normales de bureau soit du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30.

Avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi. Étant dans sa deuxième année, **le droit pour présenter une demande de révision s'applique seulement sur les modifications.**

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée dans les 60 jours suivant la réception de l'avis de modification ;
- être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant si l'évaluateur n'effectue pas cette modification ;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

M.R.C. d'Arthabaska
150, rue Notre-Dame Ouest
Victoriaville (Québec) G6P 1R9

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement n° 137 de la M.R.C. d'Arthabaska et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné et affiché à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 9^e jour du mois de septembre 2024.

Le greffier-trésorier,



Simon Boucher

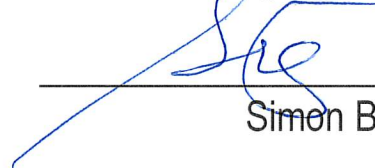
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Certificat de publication

Je soussigné, Simon Boucher, résidant au 2230 rang de la Rivière de l'Est, à Ste-Clotilde-de-Horton, greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 24^e jour du mois de juillet 2023, entre 15 heures et 16 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 24^e jour du mois de juillet 2023.

Le greffier-trésorier



Simon Boucher